

La Ligue 1 casse les prix

FOOTBALL. Economie. Trente-sept clubs de L1 et L2 lancent une vente exceptionnelle de billets à prix cassés. Objectif : séduire de nouveaux publics, femmes en tête.

Vendre des places au stade à prix réduits comme des sacs à main ou des robes de marque... L'idée a germé d'une discussion entre Claude Michy, président de Clermont Foot (L2) et promoteur d'événements sportifs, et Jacques-Antoine Granjon, fondateur et PDG de vente-privee.com, le spécialiste des ventes événementielles. Reprise au bond par l'Union des clubs professionnels français (UCPF), elle a convaincu la totalité des clubs de Ligue 1 et Ligue 2 - à l'exception de Bastia, Ajaccio et Nice. A partir du 1er décembre, quelques 110.000 billets pour une centaine de matches de Championnat seront mis en vente avec des réductions moyennes de 50%. Selon le principe, bien connu des fashionistas, "premier arrivé, premier servi". Promis, on devrait trouver des billets à partir de 2 euros. Toutes les catégories de billets seront

concernées.

«En nous associant à un média dont les adhérents sont des femmes pour les deux tiers, nous envoyons un signal fort aux publics qui ne fréquentent pas encore nos stades, décrypte Philippe Diallo, secrétaire général de l'UCPF. Les femmes sont souvent prescriptrices en matière de consommation dans les familles. A travers cette opération inédite dans le sport, nous voulons accélérer la conquête de nouveaux spectateurs dans la perspective des grands stades.»

Dans un contexte économique morose et sur fond de stagnation des affluences, l'enjeu est stratégique pour les clubs, surtout ceux dotés de nouveaux stades (Le Mans, VAFC) ou en passe de l'être (Le Havre, Lille puis Lyon, Bordeaux etc). Au delà des recettes de billetterie, leur modèle économique repose aussi sur la consommation des familles sur place, comme en Allemagne ou en Angleterre.

L'OM dans le doute avant d'accueillir le PSG

Très affectés par leur contre-performance en C1, les Marseillais ont maintenant trois jours pour digérer et repartir de l'avant contre Paris.

Les joueurs marseillais et leur staff ont reçu un coup sur la tête ce mercredi en Ligue des champions en perdant ce duel face à Olympiakos (0-1). Très abattus dès le coup de sifflet final pour la plupart, ils ont dû soigner leurs maux physiques et mentaux ce jeudi matin pour le dégrasage. «Ce genre de match ne peut laisser insensible, assure Guy Stephan, l'adjoint de Deschamps. Si les entraîneurs, nous étions capables d'antici-

per un mauvais match, sans doute prendrions-nous des décisions différentes mais là, rien ne le laissait présager». Comme d'habitude, lui et Deschamps étudieront cette défaite dans ses moindres détails mais d'ores et déjà, ils ont enchaîné sur la préparation du match contre Paris. «Ce matin (ndlr : hier matin), il y a eu deux phases, en premier lieu l'analyse de ce dernier match et ensuite hop, on bascule sur le prochain.»

ANNONCES LÉGALES

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

AVIS DE MARCHÉ

SECTION I : ENTITE ADJUDICATRICE

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact : Etablissement des Eaux et de l'Assainissement (E.E.A.S.M.), 6, Rue de Fort Louis Marigot, 97150 SAINT MARTIN. Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : SAFEGE, Agence Guadeloupe, Centre d'Affaires de Colin, ZAC Colin, 97170 PETIT-BOURG. Tél : 05.90.81.93.93 E-mail : laurent.ortiz@safège.fr. Fax : 05.90.81.93.33

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents concernant un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus : Profil acheteur : www.marchés-sécurisés.fr

Adresse à laquelle les offres doivent être remises : Monsieur Le Président de l'Etablissement des Eaux et de l'Assainissement de Saint Martin (E.E.A.S.M.), 6, Rue de Fort-Louis Marigot, 97150 SAINT-MARTIN.

I.2) Activité(s) principale(s) de l'entité adjudicatrice : Eau.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au marché par l'entité adjudicatrice :

Marché de travaux pour la mise en place d'un traitement des odeurs sur le PR «Belle-Créole», Collectivité d'Outre-mer de Saint Martin (97150).

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Travaux : exécution

Lieu principal d'exécution : Saint Martin (97150)

Code NUTS : FR910.

II.1.3) L'avis implique :

Un marché travaux

II.1.4) Informations concernant l'accord-cadre : sans objet

II.1.5) Brève description du marché ou de l'achat/des achats :

Marché de travaux pour la mise en œuvre d'une unité de traitement des odeurs par charbon actif sur le poste de refoulement des eaux usées dit « Belle-Créole », localisé en bordure de la RD208 à Baie-Nettlé.

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 45232423-3

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.

II.1.8) Division en lots : Non.

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non.

II.2) Quantité ou étendue du marché

II.2.1) Quantité ou étendue globale : Les travaux comprendront la reconnaissance du site, la mise en place de tous les moyens de sécurité nécessaires à la bonne exécution du chantier, l'amenée et l'installation sur le site du personnel et du matériel, l'installation de la tour de ventilation et du dispositif d'aspiration, le raccordement de la conduite d'extraction entre le poste de refoulement et la tour de désodorisation, la mise en place d'appareils, d'accessoires et des moyens nécessaires à la bonne réalisation de la mission définie ci-après, la pose d'un câble d'alimentation électrique et son raccordement entre le réseau existant et la tour de désodorisation, l'établissement des documents d'exploitation et des plans de récolement, le repli du personnel, des appareils, des accessoires, la mise en service de l'équipement.

II.2.2) Options : Non.

II.3) Durée du marché ou délai d'exécution : Durée en mois : 2 mois (à compter de la date d'attribution du marché y compris périodes de préparation, exécution, mise en service et observation).

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions relatives au contrat

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

Conformément à l'article 101 du Code des Marchés Publics, il sera demandé une garantie de 5%. La retenue de garantie peut être remplacée, au gré du titulaire, par une garantie à première demande. L'entité adjudicatrice ne s'oppose pas à l'établissement d'une caution personnelle et solidaire à la place de la garantie à première demande.

III.1.2) Principales conditions financières et dispositions en matière de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Virement bancaire (mandat administratif). Une avance est prévue (taux de 5%).

Paiement dans les conditions du Décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008 modifiant le Décret n° 2002-232 du 21 février 2002.

Financement : Contrat de développement ETAT/COM 2011-2015 - Programme de réhabilitation du réseau EU 2012-2013

Ordonnateur : Président de l'Etablissement des Eaux et de l'Assainissement de saint Martin

Comptable assignataire :

Monsieur le Trésorier Payeur

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques

attributaire du marché :

Un groupement d'entreprises comprenant au minimum une entreprise spécialisée en traitement d'eau disposant de compétences avérées. Le mandataire du groupement sera l'entreprise spécialisée en traitement d'eau. Les candidats ne peuvent présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois

1°) en qualité de candidat individuel et membre d'un ou plusieurs groupements 2°) en qualité de membres de plusieurs groupements.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non.

III.2) Conditions de participation

III.2.1) Situation personnelle des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription aux registres du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies.

Documents attestant de la situation du candidat conformément aux articles 44 et 47 du Code des Marchés Publics, notamment :

- copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

- déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des Marchés Publics concernant les interdictions de soumissionner ;

- DC 1 : lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants ;

- DC 2 : déclaration du candidat.

III.2.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : - déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2).

III.2.3) Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

les certificats de qualifications professionnelles relatifs à l'exécution du marchés ou équivalent,

la composition de l'équipe, répartition des tâches et compétences des différents intervenants,

la note de présentation des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise responsables de la conduite de travaux, des indications relatives à l'outillage, le matériel et les équipements techniques dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature,

une liste détaillée de références pour des

travaux similaires.

III.2.4) Marchés réservés : non.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Type de procédure :

IV.1.1) Type de procédure : Procédure Adaptée avec possibilité de négociation

IV.2) Critères d'attribution

IV.2.1) Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous.

Critères 1 :

valeur technique. Pondération : 60%.

Critères 2 : prix. Pondération : 40%.

Le détail des sous-critères de notation et de leurs modalités d'applications sont explicités dans le règlement de la consultation (RC)

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non.

IV.3) Renseignements d'ordre administratif

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par l'entité adjudicatrice :

EEASM/11/MAPA/11

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

Sans objet

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires :

Documents payants : non.

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Le vendredi 16 décembre 2011 à 12H00.

IV.3.5) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

IV.3.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres)

IV.3.7) Modalités d'ouverture des offres: Assemblée d'ouverture des plis de l'E.E.A.S.M.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique : Non.

VI.2) Marché(s) s'inscrivant dans un projet et/ou un programme financé par des fonds communautaires : Non.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Saint-Martin, allée Maurice Michaux, route du Stade Félix Eboué, F-97109 Basse Terre.

E-mail : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr. Tél. : 05 90 81 45 38.

Fax : 05 90 81 96 70

VI.5) Date d'envoi du présent avis :

24 novembre 2011

LePélican
Le quotidien de l'île de Saint-Martin, Antilles Françaises

PUBLIE VOS ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Arrêté N°2011/017/PREF/BDC/BRG du 28 février 2011

Tous les jours du Lundi au Vendredi

Devis Gratuits

Service rapide et efficace

Pour toute information, contactez-nous au 0590 52 21 45

ou par mail à lepelican@domaccess.com